

Cette modification au **SPMD-24-GCMO/A** vise à prolonger la date d'achèvement des services comme suit :

1. Dans le document de demande de propositions – **PARTIE 1 – INFORMATIONS GÉNÉRALES**,
paragraphe 1.1.2 :

Supprimer dans son intégralité.

Insérer: 1.1.2 La collecte et l'élimination des déchets de concentré d'or doivent être achevées au plus tard le **23 juillet 2024** ou tel que négocié avec l'approbation écrite du chargé de projet.

2. À l'Annexe A – Énoncé des besoins – Section 3.0 – Contraintes, Para 3.5 – **Contraintes de temps**

Supprimer dans son intégralité.

Insérer: L'élimination des déchets dangereux identifiée ici doit être achevée au plus tard le **23 juillet 2024** ou tel que négocié avec l'approbation écrite du chargé de projet.

Tous les autres termes et conditions restent les mêmes.